



Conseil de la Ville

Règlement RV-2008-07-70 modifiant le Règlement de zonage numéro 577 de l'ex-Municipalité de Pintendre

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification de la note 1**

La liste des notes de la grille des spécifications à laquelle réfère l'article 21 du Règlement de zonage numéro 577 de l'ex-Municipalité de Pintendre est modifiée à la note 1 par le remplacement dans le premier et le deuxième alinéa du nombre « 300 » par le nombre « 260 ».

Adopté le 18 août 2008

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 23 SEPTEMBRE 2008